

Fédération française des associations et clubs pour l'UNESCO

QUE, LES GUERRES

QUE, LES GUERRES

PRENANT NAISSANCE

PRENANT NAISSANCE

PRENANT DES

DANS L'ESPRIT DES

L'ESPRIT DES

L'ESPRIT DES

HOMMES QUE

HOMMES ÊTRE

DOIVENT ÊTRE

DOIVENT ÉLEVÉES LES

ÉLEVÉES DE LA PAIX

DÉFENSES DE LA PAIX

QUE L'INCOMPRÉHENSION MUTUELLE
DES PEUPLES À TOUJOURS ÉTÉ, AU
DES PEUPLES À TOUJOURS ÉTÉ, AU
COURS DE L'HISTOIRE, À L'ORIGINE DE
LA SUSPICION ET DE LA MÉFIANCE
LA SUSPICION ET DE LA MÉFIANCE
ENTRE NATIONS, PAR OÙ LEURS
DÉSACCORDS ONT TROP SOUVENT
DÉSACCORDS ONT TROP SOUVENT
DÉGÉNÉRÉ EN GUERRE;

QUE LA GRANDE ET TERRIBLE GUERRE QUI
LE RENIEMENT DE L'IDÉAL DÉMOCRATIQUE DE

DIGNITÉ, D'ÉGALITÉ ET DE RESPECT DE LA

ET LE PRÉJUGÉ, LE DOGME DE L'INÉGALITÉ

DES RACES ET DES HOMMES;

PRÉAMBULE A C DE L'ACTION DE L

CONSTITUTIF

DE UNESCO 16 NOV. 1945

Les gouvernements des États parties à la présente Convention, au nom de leurs peuples, déclarent :

Pour ces motifs, les États signataires de cette Convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives.

En conséquence, ils créent par les présentes l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée, et que sa Charte proclame. QUE, LA DIGNITE DE L'HOMME

QUE, LA DIGNITE DE L'HOM DE LA LA.

QUE, LA DIGNITE DE LA DIFFICE, DE LA LA.

ENGEANT LA DIFFUSION DE PAIX, IL VA DES

CULTURE ET L'ÉDUCATION DE NATIONS, DES

CULTURE DE LA DELA PAIX, IL VA DE PAIX

LIBERTÉ ET DE LA DEVOIRS SACRÉS À SPRIT

LIBERTÉ ET DEVOIRS SACRÉS À CRES.

QUE MUTUELLE

ROUR TOENORS DE MUTUELLE

REMPLIA DE MUTUELLE

REMPLIA DE MUTUELLE

REMPLIA DE MUTUELLE

QU'UNE PAIX FONDÉE SUR LES SEULS ACCORDS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES DES GOUVERNEMENTS NE SAURAIT ENTRAÎNER L'ADHÉSION UNANIME, DURABLE ET SINCÈRE DES PEUPLES ET QUE. PAR CONSÉQUENT. CETTE PAIX DOIT ETRE ÉTABLIE SUR LE FONDEMENT DE LA SOLIDARITÉ INTELLECTUELLE ET MORALEDE L'HUMANITÉ.

Fédération française des associations et clubs pour l'UNESCO



6